

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MAI 1880.

Conventions entre l'État et le Domaine du Roi, pour l'échange
d'immeubles ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE WAEL.

MESSIEURS,

La section centrale, après avoir consacré deux séances à la discussion du projet de loi, l'a adopté par quatre voix contre une.

Le Président-Rapporteur,

LÉOPOLD DE WAEL.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 140.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. DE WAEL, était composée de MM. DE BECKER, PATERNOSTER, GOBLET D'ALVIELLA, JULLIOT, DE CLERCQ et WILLEQUET.